



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BEAUFORT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 cts. P. B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 67 cts. P. B. pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensberghe.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 16 mars. — Dans une grande assemblée de catholiques tenue lundi dernier à Dublin, on a voté une adresse respectueuse à la chambre des communes pour la supplier de revenir sur une décision qui pouvait entraîner les catholiques au désespoir. Cette adresse, comme les discours qui ont été prononcés, respire le respect et la modération; le calme et le plus grand ordre ont régné pendant les délibérations. M. O'Connell n'était pas présent.

(Star.)

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 16 mars. — Le lord chancelier a présenté une pétition contre les catholiques.

Le marquis de Londonderry a présenté des pétitions en faveur de l'émancipation. Le noble marquis témoigne le désir de voir l'émancipation accordée; il espère que les Irlandais supporteront avec résignation et courage le mauvais succès de leurs justes réclamations.

Lord Winchelsea a présenté des pétitions contre les catholiques. Le noble lord les attaque vivement; il pense que l'émancipation est incompatible avec la sûreté de la constitution, de l'église et de l'état.

Le comte Spencer déclare qu'il ne partage pas les opinions du préopinant, et il pense que le bonheur de l'Irlande dépend de l'émancipation.

L'évêque de Norwich a présenté diverses pétitions pour et contre les catholiques; il déclare qu'il ne pense pas comme les pétitionnaires contre les catholiques; il croit que les affaires de l'état ne seront pas mises en péril par l'émancipation des catholiques.

Le lord chancelier s'oppose à la lecture d'une des pétitions, attendu qu'elle émane de l'évêque catholique de Waterford. S. S. ne pense pas que la chambre puisse reconnaître un évêque non reconnu par le roi.

Lord Clifden fait observer que le roi a reçu en audience particulière les évêques catholiques de l'Irlande quand il était dans ce pays.

Le chancelier répond que recevoir ces évêques comme évêques catholiques en Irlande, n'est pas la même chose que de reconnaître tel ou tel homme comme évêque de tel ou tel diocèse.

La pétition a été retirée.

Le comte de Darnley témoigne sa satisfaction de voir son vénérable oncle, l'évêque de Norwich, présenter des pétitions en faveur de l'Irlande. Le noble comte est convaincu que tôt ou tard le but de ces pétitions sera atteint.

Le duc de Buckingham présente quelques pétitions en faveur de l'émancipation; le noble duc pense qu'il serait aussi facile de tarir l'Océan que de rendre le cours des événemens qui doivent nécessairement amener l'émancipation de l'Irlande.

L'évêque de Chester parle de l'intervention des prêtres catholiques dans les dernières élections. Il ne pense pas que l'émancipation soit nécessaire, attendu qu'un torrent de lumière est prêt à se répandre sur l'Irlande.

Le marquis de Lansdown présente des pétitions en faveur des catholiques.

Le comte de Roden présente une pétition de Londonderry, signée de 22,000 personnes, contre les catholiques. Le noble comte dit qu'il s'agit de savoir si l'église protestante ou papiste prévendra.

FRANCE.

Paris, le 20 mars. — La chambre des députés s'est occupée de pétitions. Celle qui a fait le plus de sensation est au nom de quelques membres de la légion d'honneur, qui renouvellent leurs réclamations pour le paiement d'un traitement depuis 1814 jusqu'à 1820. La chambre a voté l'ordre du jour.

M. le garde des-sceaux a présenté hier à la chambre des pairs son projet de loi vandale tel qu'il a été amendé par la chambre élective. On a remarqué que Sa Grandeur n'avait rien perdu de ce ton de hauteur et de suffisance qui lui a déjà attiré plus d'un échec dans l'une et l'autre chambre. S'il faut s'en rapporter aux bruits qui circulent, son éloquence ne paraît point avoir porté la conviction dans les esprits. Plusieurs passages de son discours ont excité plus que de la surprise. On a été surtout étonné de l'entendre faire une censure amère de la loi de 1822 sur la liberté de la presse. On a pensé que sa mémoire était en défaut, comme en plusieurs occasions récentes, et qu'il avait oublié qu'il en était l'auteur lui-même. Mais un sentiment plus énergique s'est manifesté, dit-on, lorsque voulant justifier la brièveté du terme accordé par son projet à ceux dont les droits acquis se trouveront annulés, M. de Peyronnet a dit que les propriétaires de journaux auraient bien le temps de prendre les arrangements nouveaux, puisqu'au délai d'un mois fixé par la loi, il fallait ajouter l'intervalle de près de quatre autres mois qu'entraînerait la présentation et la discussion de son projet. On rapporte que voyant l'impression que cet étrange argument produisait, Sa Grandeur a été un moment déconcertée, mais

qu'elle s'est bientôt remise, et s'est accoutumée à braver ouvertement l'opinion publique, elle ne s'est plus mise en peine de la désapprobation de son auditoire.

(Courrier français)

— On n'entend parler depuis quelques années que de souverains prisonniers; mais jusqu'ici c'étaient leurs sujets qui les tenaient, disait-on, en servitude. Ferdinand VII était prisonnier des cortès à Madrid; Jean VI l'était aussi à Lisbonne. Maintenant, s'il faut en croire un fidèle serviteur du roi don Miguel, des princes légitimes se feraient geoliers d'autres princes non moins légitimes. C'est à l'*Echo du Midi* que M. S. D. da Ponte a confié ce grand mystère, dans une lettre écrite de Saint-Jean-Pied-de-Port, le 9 mars, au moment où il allait passer la frontière pour se réunir aux insurgés, démarche un peu tardive, comme le démontrent les dernières nouvelles de la Péninsule. Nouveau Blondel, M. da Ponte a parcouru l'Allemagne, mais sans pouvoir approcher de l'auguste infant; suivant lui, « les mêmes chaînes qui pèsent sur le Portugal lient à Vienne les mains royales de Sa Majesté très-fidèle Miguel Ier. »

« Je déclare ici hautement, dit-il, comme un fait positif, qui est l'expression de l'opinion publique dans toutes les villes de l'Allemagne, que l'auguste prince don Miguel, abandonné à des domestiques allemands, est inaccessible à tout Portugais fidèle; qu'aucune dépêche ne peut parvenir jusqu'à lui, et qu'il ignore entièrement le véritable état des choses en Portugal; que tous les actes qu'on dit émanés de lui, lui ont été arrachés par l'intrigue. Il faut que l'Europe sache enfin que le roi de Portugal et des Algarves, S. M. don Miguel Ier., est comme prisonnier d'état à Vienne en Autriche. Je ne nommerai pas ici les geoliers de S. M. T. F., je dirai seulement que le gouvernement autrichien est l'exécuteur des volontés tyranniques de l'Angleterre. »

— On savait que plusieurs exécutions militaires avaient eu lieu à l'armée d'observation du Tage, on savait qu'un mouvement avait été opéré pour éloigner l'armée de la frontière. Voici, d'après le *Précurseur de Lyon*, quelles auraient été les causes et l'occasion de ces mesures. Il rapporte qu'un complot a été découvert dans la division du général Rodil. Elle devait, à un signal donné, se dissoudre et passer, partie à l'étranger, partie dans l'intérieur, pour se joindre aux affidés. Un instant avant l'exécution de ce projet, qui avait des ramifications étendues dans toute l'armée, on a arrêté et fusillé 40 simples soldats, 11 sous-officiers, et 5 officiers de divers grades. Le général Rodil ainsi que le général Saarfild auraient envoyé des exprès au roi pour lui dire qu'ils ne répondaient pas de l'armée et pour demander leur démission.

— On mande de Gibraltar le 28 février :

« Le capitaine Clavering, de la goëlette anglaise Redwing, de 18 canons, venant de la côte d'Afrique, rapporte que le trafic des esclaves s'y faisait avec une activité incroyable. Pendant sa courte croisière, il vit plus de trente voiles sous pavillon français, espagnol, portugais et brésilien, qui allaient à la traite, et il y avait sur divers points de la côte plus de 30,000 de ces malheureux prêts à être embarqués. »

« La guerre des Ashantées avait beaucoup multiplié le nombre des prisonniers, qui sont vendus comme esclaves lorsque les vainqueurs ne les mettent pas à mort, suivant leur coutume barbare. »

— Nous puisons dans des lettres du 16 de ce mois, de nouveaux détails sur la courte apparition que le roi d'Angleterre a faite à Londres le 14 : S. M. n'y était restée que quelques heures pour entendre le rapport du recorder (juge-rapporteur) sur les condamnations à mort prononcées dans les dernières assises.

Ces mêmes lettres, en confirmant que M. Canning est chargé des arrangements définitifs du cabinet, portent que rien de plus positif n'était encore connu. Mais la décision du roi paraît tellement prise d'accord avec M. Canning, que c'est à ce motif qu'on attribue le peu de temps que S. M. a passé à Londres, comme pour indiquer qu'elle ne voulait être ni sondée ni pénétrée sur ce qui était résolu. Aussi, depuis ce moment, toute intrigue de cour, toute rivalité, toute polémique même dans les journaux anglais, a cessé à ce sujet, parce que tout le monde sait à Londres que c'est M. Canning qui aura la direction du cabinet britannique.

(Courrier français)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 23 MARS.

Les Personnes dont l'abonnement expire à la fin de ce mois sont priées de le renouveler pour ne pas éprouver de retard dans l'envoi du journal.

Avant-hier, les sections de la deuxième chambre ont délibéré sur le projet de loi relatif à la péréquation.

— Le 18 de ce mois, on a éprouvé à Mayence une tempête si terrible, que de mémoire d'homme on ne se rappelle pas d'en avoir essuyé une pareille. Trois des moulins du Rhin ont été engloutis corps et biens, plusieurs autres ont été emportés par le fleuve, et ceux qui restent luttent contre l'eau et le vent. Les bateaux du pont du Rhin ont été lancés par les vagues à une très grande hauteur. Avec un pareil ouragan le passage du fleuve est absolument impossible.

— Le bulletin publié par le *Journal de Gand*, sur l'état des rivières, permet d'espérer que les parties des deux Flandres qui souffrent des inondations seront incessamment délivrées des eaux qui les couvrent : à Courtray, Deinse, Audenarde, Gand et Termonde, la baisse et l'écoulement s'effectuaient d'une manière satisfaisante. La portion du territoire de la commune de St-Gilles, qui avait été inondée, se trouvait en grande partie débarrassée. A Berlaere, sur le Bas-Escaut, l'une des deux grandes ruptures de la digue de cette commune devait être fermée dans la journée du 21 ; les petites brèches qui avaient également ouvert cet ouvrage défensif, ont été immédiatement remblayées. M. le gouverneur de la province n'a pas quitté le lieu du désastre, et a prescrit toutes les dispositions nécessaires.

— L'*Observateur Autrichien* fait connaître le moyen par lequel on a découvert l'assassin du professeur Plank. Il paraît que cet infortuné avait fait un testament olographe par lequel il disposait d'une somme de 6,000 florins en obligations pour secourir de pauvres étudiants, et dont l'assassin s'était emparé. Mais comme les numéros de ces titres étaient inscrits dans le testament, et que la police a trouvé cette pièce, elle s'est mise à la recherche des obligations ; un courtier qui en était possesseur a déclaré qu'il les avait achetées de l'auteur de l'assassinat.

— Le nombre d'individus, que les dernières inondations dans les provinces septentrionales, ont réduits à la misère, se monte à plus de dix mille. La commission de bienfaisance à Thiel en a pour sa part 6,000 environ à secourir.

— Par une ordonnance de l'empereur de Russie il a été enjoint à tous les gouverneurs des provinces de l'empire de surveiller à ce qu'aucun des anciens châteaux, ni édifices ou ruines provenant des tems reculés ne soit démoli.

— Le célèbre physicien Volta vient de mourir à Côme dans un âge fort avancé. Tout ce que cette ville renferme de plus distingué s'est empressé d'assister aux funérailles de ce savant.

Souscription pour les indigens. — La souscription en faveur des indigens, ouverte à Liège par MM. les élèves de l'Université, auxquels s'étaient joints quelques uns des professeurs et plusieurs habitans de la ville a produit 3168.33c.

Sur lesquels il a été payé :	
1° A M. Lambermont pour 24 voitures de charbon distribué dans la cour de l'université.	230 00
2° A M. Lahaut pour 8 voitures à 5 fl. 42 cents distribuées aux pauvres du quartier de l'Est.	43 35
3° A deux mesureurs.	2 00
4° Pour 2 paniers.	25
Il reste en caisse,	9 25
Les souscriptions non acquittées jusqu'à présent s'élèvent à.	31 51
	<hr/>
	316 33

Les pièces justificatives sont déposées au bureau du journal, où l'on peut en prendre connaissance.

— Il a été distribué hier aux habitans de Bressoux que l'inondation avait réduit à un état complet de dénuement, 730 pains, produit d'une souscription ouverte dans le quartier d'Outre-Meuse par les soins de MM. Rodberg-Jourdan, membre du comité de secours de la paroisse de Saint-Remacle, Noppius-Dubois. M. le gouverneur a souscrit pour une somme de 50 francs.

La régence de Liège à laquelle on s'était adressée pour obtenir quelques secours, n'a pu en accorder ; Bressoux, a-t-on dit, n'appartenant point à la commune de Liège.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le ministre de l'intérieur, d'après l'autorisation de S. M., porte à la connaissance du public que le terme fixé par l'art. 2 de l'arrêté royal du 23 décembre 1826 pour faire parvenir à S. M. un plan détaillé d'après lequel l'Histoire générale des Pays-Bas pourrait être écrite, etc., est prolongé jusqu'au 1er. juillet prochain.

L. Van GOBBELSCROY.

* Il se trouvait hier au parterre quelques juges de bien mauvaise humeur, et qui, au hasard d'encourir le reproche de manquer de goût, se sont mis bravement à siffler le spirituel vaudeville du *Charlatanisme*, et la *Femme innocente, malheureuse et persécutée*, critique non moins spirituelle de tous les mélodrames passés, présents et futurs. De vigoureuses et de justes protestations ont éclaté contre les siffleurs. Que prétendaient-ils en effet ? Ont-ils quelque sympathie pour *Robert chef de brigands*, pour le *Monstre* ou pour *Cardillac* ? Veulent-ils ramener sur notre

scène l'*Orpheline de Genève*, ou les *Frères invisibles* ? Non, sans doute. On a eu plus d'une fois l'occasion de regretter que la direction ne fut pas plus heureuse dans le choix des pièces offertes au public ; mais hier la composition du spectacle devait satisfaire les esprits les plus difficiles ; il n'y avait qu'à applaudir, et vous sifflez. Cependant, nous l'espérons, la *Femme malheureuse et persécutée* reparaitra triomphante ; et bien que nous soyons dans les austérités du Carême, cette excellente parodie déridera les fronts les plus sévères.

Culture du pêcher—Cloque. — Nous avons déjà fait connaître, il y a quelques tems, un moyen d'arrêter les déplorables effets d'une maladie presque innée avec le pêcher, et connue sous la dénomination de *cloque*. Nous trouvons dans une lettre publiée dans le *Journal d'Agriculture*, l'indication d'un remède que l'on donne comme efficace contre cette maladie.

« Un remède que j'emploie avec succès depuis une dizaine d'années, dit le correspondant, et au moyen duquel je conserve mes arbres dans un état très sain, sans les voir atteints ni de maladie ni d'aucune espèce d'insectes, consiste seulement à les faire asperger dès que les bourgeons commencent à gonfler, avec une infusion de tabac bien colorée, matière d'une très forte et rebutable. Cette aspersion doit se faire lorsque les rayons du soleil ne donnent plus sur les arbres : on peut pour cela se servir d'un goupillon. Cette opération doit d'abord se faire tous les jours jusqu'au premier développement des feuilles, et ensuite de jour à jour jusqu'à ce que le fruit soit noué et ait acquis la grosseur du bout du doigt. »

Ce remède, aussi simple qu'économique, ne porte pas la moindre atteinte à la saveur du fruit.

CHAMP FREDÉRIC.

Les différens rapports publiés sur la situation de nos colonies agricoles continuent à les montrer dans une prospérité toujours croissante.

Nous avons déjà dit que onze familles, par suite de leur bonne conduite et de leur travail, avaient été émancipées et élevées au rang de fermier, en dirigeant elles-mêmes leurs fermes d'après les connaissances agricoles qu'elles ont acquises dans les colonies. Le succès qu'a eu cet essai (1) quoiqu'il ne date encore que du mois de juillet dernier, a porté M. l'inspecteur des colonies à solliciter cette faveur, ou plutôt cette récompense, pour vingt autres familles qui s'étaient fait remarquer par leur bonne conduite, et qui viennent en conséquence d'être également émancipées, c'est à dire qu'on leur a abandonné la direction de leur ferme.

Il résulte de l'émancipation de ces vingt nouvelles familles que l'entretien de près de la moitié de la population des colonies libres n'est plus à la charge de la société, et que ces individus qui naguères encore, gémissaient sous le poids de l'infortune et de la misère se trouvent élevés à la profession honorable de fermier, chacun de ces chefs de famille étant devenu par l'effet de son émancipation, locataire de sa ferme moyennant cinquante florins par an. Chaque ferme est composée d'une maison bien bâtie, et à laquelle tiennent trois bonniers et demi (hectares) de terre. Cette ferme est fournie de deux vaches, de meubles, d'instrumens aratoires et ustensiles nécessaires au ménage et à l'exploitation ; enfin d'habillemens chauds et bien confectionnés pour vêtir le colon et sa famille.

Les récoltes présentent l'aspect le plus satisfaisant ; tout porte à espérer que les céréales ainsi que les truffes réussiront complètement cette année. Trois cents bonniers environ sont emmenés en grains d'hiver dans les colonies libres. L'étendue des terres cultivées en trèfle est suffisante pour fournir et au-delà à la nourriture du bétail, qui se compose aujourd'hui d'environ cent cinquante vaches et de mille moutons.

C'est assez faire l'éloge de l'institution que de présenter de semblables résultats. Ils sont pour les citoyens qui par leurs dons ont contribué à fonder cette colonie la récompense la plus douce de leur bienfaisance. (*Extrait du Journ. d'Agriculture n.º de fév.*)

NOUVEAU PROJET D'ORGANISATION JUDICIAIRE.

Haute cour. — Conflits.

Le nouveau projet contient quelques améliorations capitales, cette fois du moins, le ministère ne s'est pas contenté, comme dans le projet de la *schutterye*, de faire tomber les amendemens sur des points et virgules. Mais il ne faut pas oublier non plus que s'il y avait et s'il y a encore beaucoup à faire pour transformer la *schutterye* ministérielle en une bonne garde nationale, il y aurait bien plus de changemens à opérer pour tirer une bonne loi du projet d'organisation judiciaire.

La liste des vices radicaux qui déparent la nouvelle rédaction est encore bien longue ; mais en matière aussi grave, il n'est pas permis de s'arrêter par ennui ou par lassitude. Tant que le ministère ne se laissera pas de représenter de mauvais projets, nos chambres conserveront de leur côté l'inébranlable résolution de les repousser, et l'opinion publique, plus puissante que celle des ministres, ne cessera de faire entendre ses plaintes jusqu'à ce qu'elle obtienne le rejet des dispositions qu'elle réprouve.

Espérons du moins qu'ainsi se montrera jusqu'au bout l'opinion nationale dans l'importante question de l'organisation

(1) Dans un rapport sur l'état des colonies, que M. l'inspecteur a récemment à la commission permanente de la société de bienfaisance, il dit que rien n'étonne davantage que le changement favorable qui s'est opéré dans la conduite des colons émancipés. La nécessité dans laquelle ils se trouvent de pourvoir désormais à tous leurs besoins sans recourir à la société, a non-seulement beaucoup augmenté leurs soins et leur activité, mais aussi il semble que c'a ait développé en eux des connaissances en agriculture et un esprit d'ordre que n'avait pas remarqué jusqu'alors.

Loterie de la terre de Pfaffenberg, près de Vienne.

J. Jamme a l'honneur de faire part au public que les numéros suivans ont gagné les grands prix ; savoir :

N ^{os}	123507	la terre de Pfaffenberg.
	122573	la forge de Kensbruck.
	68061	le martinet de St-André.
	165932	fl. 10,000, valeur de Vienne.
	119981	fl. 6,000, "
	87447	fl. 5,000, "
	50555	fl. 1,500, "
	128607	fl. 1,000, "
	18573	fl. 1,000, "
	123506	fl. 1,000, "
	123508	fl. 1,000, "
	122572	fl. 500, "
	122574	fl. 500, "

Tels sont les seuls renseignements qu'il a reçus. (383)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le jeudi 26 avril prochain, à neuf heures du matin, il sera ouvert à l'Hôtel-de-Ville de Huy, devant l'inspecteur du 9^e district d'écoles et les membres de l'administration municipale, un concours pour la place d'instituteur en chef de l'école gratuite des pauvres de cette ville.

Les avantages attachés à cette place sont : un traitement annuel de trois cent soixante dix huit florins, plus le logement et le chauffage fourni par les hospices.

Les aspirans devront être munis d'un brevet de capacité du troisième rang au moins, connaître parfaitement dans toutes ses parties la méthode d'enseignement simultané, et faire parvenir franc de port à l'inspecteur du district, à Huy, au plus tard huit jours avant le concours leur brevet et les autres pièces propres à constater leur bonne conduite civile, morale et religieuse. A mérite égal, le candidat qui pourra enseigner convenablement le dessin linéaire obtiendra la préférence.

L'instituteur sera tenu de consacrer exclusivement son temps à l'instruction des pauvres, et ne pourra, sous quelque prétexte que ce soit ouvrir à son profit une école payante.

A louer pour cause de départ, un beau et grand quartier situé au centre de la ville, pour trois mois à prendre cours au 1^{er} avril prochain, à un prix très modique.

Ce quartier conviendrait beaucoup pour y établir un magasin temporaire. S'adresser au bureau de cette feuille pour renseignements. (386)

VENTE DE BIENS IMMEUBLES.

Le lundi, deux avril 1827, il sera procédé en l'étude du notaire *Chapelle*, à Huy, par devant ledit notaire et son collègue *Duvivier*, à la vente aux enchères publiques des biens immeubles suivans ;

Art. 1^{er} Une maison et autres bâtimens y annexés, circonstances et dépendances, avec environ cinq bonniers P.-B. métriques, quarante perches, cinquante six aunes, de jardin, prairie et terrasses, le tout formant un ensemble, clos de murs, nommé le château de Bas-Oha, agréablement situé en la commune de ce nom, entre les villes de Huy et Namur, sur la Meuse, rive gauche de cette rivière.

2. Une partie de biens ci-devant communaux de Lamalle, commune de Bas-Oha, avec cabinet sus construit, située en lieu dit Fond du Rys, de la contenance d'environ cent trente-six perches, six cent cinquante quatre palmes.

3. Une pièce de vignoble avec un petit terrain au dessus, tant paturage que broussailles, contenant environ soixante huit perches, située à Javaz, commune de Bas-Oha.

4. Un autre pièce de vignoble, située en lieu dit le Charlet, à Huy, contenant environ trente perches, cinquante une aunes.

5. Une isle a la Meuse, nommée l'isle de Bonrie, située sous la commune de Ben, contenant environ deux bonniers vingt six perches.

Le cahier des charges ainsi que les titres de propriété, sont déposés chez ledit notaire *Chapelle*, auquel on peut s'adresser, ainsi que chez son collègue *Duvivier* et M^e *Ansiaux*, avoué licencié audit Huy, pour avoir tous les renseignements désirables et pour voir et visiter lesdites propriétés. (381)

SOIRIE. SCHALS. NOUVEAUTÉS.

GILLOX-NOSSANT, rue Pont-d'Ile, n^o 32.

Vient de recevoir un nouvel envoi d'Etouffes de SOIE, telles que Haïtienne, Dauphine, Gros de Naples, et Marceline, qu'il vendra aux plus justes prix ; Madras et autres Etouffes de goût, qu'il peut vendre à des prix très avantageux.

Il a reçu aussi un très bel assortiment de Schals Thibet, Schals de Lyon et de Paris, longs et carrés, Echarpes et Fichus nouveaux, Ceintures à la grecque, Blondes, Dentelles, Bas de Soie et de Coton, à jours et autres, Cravattes, Gilets, Sous-Cols, et Corsets de Mad. Meyer.

On trouve chez lui, un grand choix d'objets dorés, et autres, Sacs à la grecque, à la Dame Blanche, Bourses, Sacs et Blaques à tabac en perle, Colliers et Boucles d'oreille à la Dame Blanche ; Boucles en naere et en doré, Brasselets et Colliers dorés, Parures en fer et en acier, Croix dorées avec coujant, Souvenirs, Bénitiers, Tabatières, Parapluies, Parfumeries, etc., etc.

VENTE D'UNE GRANDE MAISON.

Mardi 27 mars 1827, à deux heures de relevée, il sera procédé par le notaire *Delexhy*, en son étude rue St. Severin, n. 568, à Liège, à la vente définitive aux enchères d'une belle et spacieuse maison, portant le n. 105, sise à Liège, rue Large des Tanneurs. Cette maison entièrement reconstruite à neuf comprend 12 pièces, richement décorées, caves, greniers, grande cour, avec des fosses pour la tannerie.

S'adresser audit notaire *Delexhy*, pour voir le cahier des charges et les titres de propriété.

Le même est chargé de placer en rente un capital de 4000 florins P. B. (332)

MONT DE PIÉTÉ DE LIÈGE.

Deux places de Surnuméraire étant vacantes au Mont-de-piété de Liège, les personnes réunissant les qualités requises et qui désireraient être employées en cette qualité, peuvent se présenter devant le directeur de cet établissement.

() On demande 12500 florins des Pays-Bas en rente à 4 p. 100 sur bonne hypothèque.

S'adr. à M. J. J. Trésart, rue Hors-Château, n. 222, à Liège.

Maison et pharmacie à vendre à Namur, cette maison avantageusement connue est située dans une rue très fréquentée. S'adress. à MM. *Dandoy*, rue Gravère, n. 970, audit Namur. (374)

A louer une jolie maison de campagne en Henne, entre Chênée et Chaudfontaine, ayant quatre caves, un vestibule, trois pièces et cuisine au rez-de-chaussée, quatre chambres au premier, et plus haut chambres de domestiques et greniers ; dans la cour une écurie pour quatre chevaux et un jardin d'un demi-bonnier rempli d'arbres de toutes sortes de fruits.

On pourra, si on le désire, avoir des prairies contigues à louer. S'adresser à M. le notaire *Pirghaye*.

() A louer dès-à-présent une maison disposée pour une tannerie, très favorablement sise à cet effet, grande rue des Tanneurs à Maëstricht. S'adresser rue du Chapon, n. 778 audit Maëstricht. (Lettres affranchies).

La distillerie d'eau-de-vie de R. *Hermans*, breveté de S. M. et tuée à Bagatelle, commune d'Argenteau, étant en activité, les personnes qui auraient des commandes à lui faire peuvent remettre leurs commissions et lettres au n. 1121, sur la Batte, à Liège, près le pont Maghin.

Au n^o 567, à côté de l'Aigle Noir, rue Féroustrée, on vend de l'Eau de vie, première qualité, et sans mélange, de la fabrique de M. R. *Hermans*, breveté de S. M. le roi des Pays-Bas.

A louer, à des personnes tranquilles, un beau quartier au rez-de-chaussée et totalement indépendant, situé Outre-Meuse. S'adresser au greffier *Defzys*. (278)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

J. A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale et libraire, débite :

Partitions du droit romain, d'après l'ordre des instituteurs et celui des meilleurs commentateurs ; ouvrage essentiellement destiné aux élèves des écoles de droit, par *Estaur* ; 1 volume in-4^o oblong 3 fl. 30 cents. — Mœurs administratives de Paris, pour faire suite à la collection des mœurs françaises, par *Jouy* ; 2 vol. in-12, avec gravures, 2 fl. 83 c. — Code des gens honnêtes, ou l'art de ne pas être dupe des fripons ; 1 vol. in-18, 94 cents. — Vie de David, premier peintre de l'école française ; 1 vol. in-18 papier vélin, avec portrait, 1 fl. 18 c. — Vie de Napoléon, par *Arnault*, *Jay*, *Jouy* et *Forvins* ; 2 vol. in-18 avec couvertures imprimées, jolie édition, 2 fl. 36 c. — Théâtre complet de *Ficard*, de l'académie française ; 12 vol. in-18 imprimés sur beau papier vélin satiné, avec couvertures imprimées, très jolie édition, 14 fl. 17 c. — Mémoires de *Sainte-Hélène*, ou journal où se trouve consigné jour par jour ce qui a dit et fait Napoléon durant 18 mois, par le comte de *Las Cases*, édition dans laquelle on a retranché, du consentement de l'auteur, les détails dépourvus d'intérêt, et les répétitions inutiles échappées à la rapidité d'une première rédaction ; 3 gros vol. in-12, 3 fl. 53 c. — L'art du liquoriste, simplifié, ouvrage utile à la portée de tout le monde, et suivi d'une notice sur un nouveau procédé pour la fabrication des eaux-de-vie de pommes de terre, avec augmentation d'un tiers dans les produits, par *Debraïne-Helfenberger*, 71 cents.

ETAT CIVIL du 22 mars. — Naissances, 2 garç. 5 filles.

Décès : 2 hommes, 2 femmes ; savoir :

Henri Joahim, âgé de 57 ans, menuisier, faubourg Sainte-Marguerite n. 263, époux de Marie Pieteur.

Jean François Mélotte, âgé de 43 ans 3 mois et 4 jours, ouvrier de pier, rue derrière Saint-Pholien, n. 281, époux de Marie Catherine Joseph Jadot.

Marie Susanne Michel, âgée de 77 ans 5 mois et 9 jours, ex religieuse, rue des Clarisses, n. 394.

Marie Françoise Falise, âgée de 71 ans, faiseuse de dentelles, rue H. chepoite, n. 79.